

Décision DS n° 2020-12b portant délégation de  
signature

Le Directeur de l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Strasbourg,

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-2, L.715-3, R.715-5 et R.719-79,*

*Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,*

*Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,*

*Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,*

*Vu l'arrêté portant nomination de Monsieur Romuald BONÉ à la direction de l'INSA Strasbourg à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019,*

**DECIDE**

**Article 1 : Objet**

**M. Alexandre GRUTTER**, Directeur du département Architecture, reçoit délégation pour signer tous documents relatifs à :

- Fonctions de l'ordonnateur
  - . Bons de commande relatifs à son département dans la limite de 7 000 € HT
  - . Ordres de mission ponctuels sur le territoire français métropolitain, avec ou sans remboursement, des enseignants rattachés à son département, à l'exclusion de ses propres déplacements
  - . Attestations de service fait des enseignants
  - . Conventions suivantes à la condition que le montant en soit inférieur à 7 000 € HT :
    - . Conventions de Projet de recherche technologique
    - . Convention de Projet de fin d'étude
- Fonctions administratives
  - . Conventions de stages
  - . Correspondance administrative dans le cadre de ses fonctions

**Article 2 : Publicité - durée**

La présente décision est soumise à publicité. Elle sera inscrite dans le recueil des actes administratifs de l'établissement consultable sur le site Internet de l'Institut national des sciences appliquées de Strasbourg.

La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 et prendra fin au plus tard, soit au terme du mandat du délégant soit au terme du mandat ou à la cessation des fonctions du délégataire.

Le Directeur

Romuald BONÉ